



Liste des délibérations examinées par le conseil communautaire le 13 octobre 2022
28 membres présents – 2 pouvoirs - soit 30 votants sur 31.

1) Finances : Participation du budget principal au budget annexe Halte Nautique.

Comme les autres années, il est nécessaire d'abonder le budget halte nautique d'un montant de 1 700 €. Délibération adoptée à l'unanimité

2) Assainissement : Approbation des zonages d'assainissement des communes des anciennes communautés de communes « Marne et Orconté » et « Bocage Champenois »

Les études concernant les zonages de la CC Bocage Champenois ont été réalisées de 2007 à 2009 et celles concernant les zonages de la CC Marne et Orconté de 2010 à 2011 mais les plans de zonages n'ont pas été approuvés par ces deux ex communautés de communes.

Les plans de zonages d'assainissement des communes membres des ex- CC sont approuvés à l'unanimité

3) Aménagement du territoire : Signature d'une convention tripartie entre la commune de Larzicourt, le département de la Marne et la CC Perthois Bocage et Der .

Des travaux d'aménagement de la RD 59 en agglomération de Larzicourt (rue des Dames et rue du Lavoir) seront prochainement réalisés et nécessitent également des travaux d'assainissement pluvial et la réfection des trottoirs d'où l'établissement d'une convention entre ces trois entités. Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Décision modificative n° 3 sur le Budget principal

Nécessité d'abonder les comptes ouverts en dépenses et en recettes pour des opérations sous mandat d'un montant de 5 000 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Demande d'adhésion au syndicat mixte de démoustication Marne et Der au nom des communes de Châtillon sur Broué et Giffaumont- Champaubert.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Convention de financement liée à la restructuration du centre de secours de Vitry le François entre le SDIS et la CC Perthois Bocage et Der.

La CC doit participer à hauteur de 263 000 € (estimatif). Le SDIS propose trois possibilités pour apporter sa contribution financière dont un financement sur 10 ans avec un paiement annuel de 1 /10eme soit environ 30 000 € si intégration des frais financiers. Après discussion, le conseil communautaire opte plutôt pour une durée de 15 ans. La délibération est reportée afin d'entreprendre une négociation avec le SDIS.

7) Demande au nom des communes de Giffaumont – Champaubert, Outines, Arrigny et Saint Remy en Bouzemont de la dénomination « commune touristique ».

Ces quatre communes ayant sollicité leur classement en commune touristique par délibération, en vertu de l'article R 133-32 du Code du Tourisme, le conseil communautaire décide à l'unanimité de demander la dénomination « commune touristique » pour ces 4 communes.

8) Demande au nom des communes de Giffaumont- Champaubert, Outines, Arrigny et Saint Remy en Bouzemont du label « Station classée de tourisme »

Ces quatre communes ayant sollicité leur classement en commune touristique par délibération, en vertu de l'article R 133-37 du Code du Tourisme, le conseil communautaire décide à l'unanimité de demander la dénomination « commune touristique » pour ces 4 communes.

9) Modification des statuts pour une prise de compétence «Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Délibération ajournée.

La Présidente, Pascale Chevalot

